

Réforme de l'ISF : «Je préfère payer plus d'impôts que de faire des placements risqués»

Aurélie Lebellet @aurélielebellet et Matthieu Pelloli @matthieupelloli | 10 octobre 2017, 10h06 |



Invités par le gouvernement à injecter leur argent dans les PME ou les start-up, les plus fortunés semblent préférer les placements boursiers. AP/KAMIL ZIHNI OGLU

En réformant l'ISF, le gouvernement espère que les plus fortunés investiront dans les PME. Pas question pour Didier, 65 ans, qui a 2,1 millions d'euros de patrimoine.

Un œil sur son patrimoine, un autre sur les mesures fiscales à venir. Didier, 65 ans, ex-contrôleur des impôts, n'a pas perdu une miette des débats sur l'imposition des plus aisés. Installé dans le Sud, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), le riche retraité, héritier d'un patrimoine familial, va suivre avec attention les discussions sur la fiscalité des plus aisés qui commencent ce mardi en commission à l'Assemblée nationale. A coup sûr, les échanges

seront à couteaux tirés tant le sujet divise. Didier, lui, n'a qu'un objectif : ne pas se faire avoir. « Je vais réorganiser mon patrimoine pour optimiser mes impôts, explique-t-il. Après, tout cela est bien compliqué. Je ne prendrai pas de risques. »

Vendre des maisons pour échapper à l'IFI

Didier vit dans un bel appartement dans le centre-ville d'Aix et loue cinq maisons entre Béziers et Valras-Plage (Hérault). Au total : 1,3 million d'euros de patrimoine immobilier. « Jusqu'ici, avec mes 800 000 euros d'assurances vie, je payais largement l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). L'an dernier, ça m'a coûté 6 000 euros ! » Mais, en 2018, le retraité va tout faire pour ne pas payer **l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)**, qui remplace l'ISF. « Je vais vendre rapidement une ou deux maisons pour passer sous la barre de 1,3 million d'euros de patrimoine dans la pierre et échapper à l'IFI. » Mais que va-t-il faire de cet argent ? Va-t-il l'injecter dans l'économie réelle, notamment les PME et les start-up, comme c'est le pari du gouvernement ? « Je n'ai pas vraiment envie. J'investis surtout dans des grands groupes, du luxe ou de l'énergie. Par expérience, j'ai vu que ceux qui misaient sur les PME réalisaient peu, voire pas de bénéfices ! »

Didier n'ira donc pas sur ce terrain-là. Idem pour les deux assurances vie à plus de 150 000 euros, qui seront davantage taxées (30 % au lieu de 23 %). Là encore, le gouvernement espère que les gros patrimoines réorganiseront leur portefeuille. Le prudent célibataire ne l'envisage pas : « S'il y a une grande crise financière, je ne veux avoir pris aucun risque. Et pour l'instant, je préfère payer plus d'impôts plutôt que de faire des placements risqués. »

Les gestionnaires de patrimoine sous surveillance

Le gouvernement sort déjà les boucliers pour défendre sa politique fiscale en faveur des plus fortunés. Invité lundi sur France Inter, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, est monté au créneau pour marteler que le **budget 2018** vise à soutenir « l'innovation » et non les plus aisés : « Le choix que nous faisons, c'est de réinjecter plus de patrimoine dans l'économie française, qui a besoin de mieux se financer. »

A voir. Car certains fortunés comme Didier regardent le projet gouvernemental avec circonspection. Placer leur argent dans des PME ou des start-up ? « **Quand on leur pose la question, la plupart des propriétaires d'assurances vie préfèrent être taxés davantage plutôt que de s'engager sur des placements risqués** », confirme Vincent Cudkowicz, l'un des fondateurs du cabinet de conseil en placements Bienprevoir.fr. Mais en coulisses, des députés de la majorité assurent que les cabinets de gestion de patrimoine seront surveillés pour qu'ils « flèchent bien leurs clients vers les PME françaises ». **Vincent Cudkowicz reconnaît que beaucoup reste à faire car « de tels fonds vraiment intéressants n'existent pas aujourd'hui »**. Persuadé que sa politique fiscale portera ses fruits, Le Maire promet que l'impact sera évalué d'ici deux ans.